

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2007

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

L'Assemblée Générale de l'association agréée de défense de l'environnement "Vivre l'Île 12 sur 12" est ouverte.

Le Conseil d'administration de l'association va vous demander d'approuver son travail avec successivement, les présentations du rapport moral, du rapport d'activité et du rapport financier.

Vous aurez ensuite à vous prononcer sur le rapport d'orientation générale, c'est ce qui nous permettra pour la prochaine année d'agir légitimement en votre nom.

Le Conseil d'administration sera élu ou réélu.

En fin de soirée, les membres du Conseil seront tout à fait heureux de discuter avec vous en prenant le "verre de l'amitié".

Nous allons vérifier que nous avons le quorum qui, d'après nos statuts, doit atteindre le quart présent ou représenté des membres à jour de cotisation de l'association. Hier, l'association comptait 814 membres, .personnes n'avaient pas payé leur cotisation 2007 le quorum est donc de ... , nous avons reçu... **pouvoirs** qui a eux seuls assurent le quorum.

... **adhérents** et quelques personnes extérieures, intéressées à divers titres, assistent à l'AG.

RAPPORT MORAL

Notre assemblée générale est ouverte à tous ceux qui s'intéressent à notre engagement et à nos actions. Après le rapport moral, la présentation des actions qui ont été menées, le bilan financier, Michel vous présentera un rapport d'orientation et

nous renouvellerons le conseil d'administration. Nous laisserons ensuite place à vos questions et nous nous ferons un plaisir de répondre dans la limite de nos connaissances.

Mais en pensant à des incidents qui ont eu lieu ces dernières années, je dois préciser que notre assemblée générale est le lieu de rencontre entre les membres de l'association et le conseil d'administration qu'ils ont élu. Le conseil d'administration rend compte de ses actions et présente ses objectifs qui sont approuvés ou non par les adhérents.

L'assemblée générale ne peut pas être une tribune offerte à un élu en campagne électorale qui viendrait y défendre ses options politiques. Ceci étant, tous les assistants peuvent nous interroger sur les sujets qui nous tiennent à cœur : l'environnement et la qualité de vie de l'île de Noirmoutier.

Cette mise au point me paraissait indispensable.

Nous nous retrouvons donc avec le même plaisir et le même espoir que l'association puisse continuer à vivre et faire vivre l'île au mieux des intérêts de tous ceux qui y résident ou qui l'ont adoptée. Son développement ne peut se faire sans le respect de son environnement, de ses espaces remarquables et de sa douceur de vivre.

Aussi cette année a été marquée par un travail intense dans le suivi des plans locaux d'urbanisme. Travail nouveau pour les élus, travail d'une importance capitale pour toutes les communes de l'île qui doivent intégrer l'idée d'une réflexion commune pour résoudre les différents problèmes posés sur un territoire commun.

C'est pourquoi il aurait été préférable de définir d'abord un SCOT (Schéma de cohérence territorial).

Le travail a été engagé par la communauté de communes, nous y avons participé. De nombreuses réunions nous ont permis de réfléchir, avec d'autres associations présentes, aux manques, aux besoins, à la véritable destination de l'île pour les années à venir.

C'est ainsi qu'il nous est apparu nécessaires de définir en premier lieu une capacité d'accueil pouvant permettre à chacun de vivre une vie de qualité dans cet espace limité dont les milieux fragiles sont à garder, à protéger de toute saturation

qui entraînerait la destruction définitive de la biologie, de l'écologie, de la climatologie de Noirmoutier.

Des limites raisonnables existent, il faut les définir, les respecter. C'est un travail difficile qu'il ne faut ni laisser de côté, ni bâcler.

Nous nous sommes opposés au PLU de l'Épine et nous continuerons à être exigeants. Il ne faut pas cesser le combat. Nous avons besoin de forces jeunes et nouvelles pour prendre la relève, pour défendre les intérêts communs parfois oubliés par certains élus, plus prompts à satisfaire les plus forts, les plus entreprenants peu soucieux d'un environnement dont ils ignorent la valeur économique pourtant bien réelle.

Chacun à sa place dans notre association et toutes les compétences sont les bienvenues. Plusieurs d'entre nous se sont attaqués aux zones humides, aux problèmes de pollution si importants des eaux pluviales, des eaux usées. Recherches historiques, recherches sur le terrain, ils sont arrivés à des conclusions que personne ne peut plus ignorer. Ils ont réalisé des documents mis à la disposition des élus et participent à des groupes de travail. Il faut être présent, participer aux réunions, sur l'île et à l'extérieur.

Avec la Communauté de communes nous avons aussi travaillé au Contrat territorial urbain (CTU) et sommes allés soutenir les projets devant les élus régionaux et en obtenir les financements.

Après avoir travaillé en coordination avec d'autres associations du littoral vendéen, il a paru indispensable de créer une coordination des associations du littoral vendéen. Littoral qui n'était pas pris en compte par l'Association de défense de l'environnement en Vendée (cette dernière vient d'ailleurs d'être exclue de la Fédération nationale France Nature Environnement).

Nous travaillons avec FNE et lui demandons de créer un réseau d'association littorale française. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement nous lui avons demandé de défendre notre loi littoral qui gêne beaucoup d'élus.

Le bulletin d'information que vous recevez à eu près régulièrement chaque semestre demande également bien du travail, je crois savoir qu'il est apprécié. Il faut s'informer, écrire des articles, mettre en pages, le faire imprimer, l'assembler,

l'envoyer, etc.

Vous comprendrez que toutes les bonnes volontés sont les bienvenues et que le remplacement des anciens est bien nécessaire. Je vous demande instamment d'y penser sérieusement.

Élisabeth vous parlera tout à l'heure du site sur internet, l'utilisation de cette technique peut être un atout important pour nous. Tout le monde a reconnu l'importance des blogs lors de la dernière campagne électorale.

Je ne parle même pas du travail occasionné par la gestion de 850 adhérents.

Votre présence ce soir nous fait plaisir, merci également aux absents pour leurs encouragements.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Deux sujets nous ont fortement mobilisés en 2006 :

- **Le PLU des quatre communes** de l'île et plus particulièrement ceux de l'Épine et de Noirmoutier, vont suivre La Guérinière et Barbâtre
- Le **Conseil de développement de la communauté de communes** où se déroule l'étape de concertation qui prépare le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'île de Noirmoutier. J'en reparlerai pendant le rapport d'activités. Ce travail qui a pour objet de préciser les axes d'un développement durable de l'île n'est pas terminé, il se poursuivra à la rentrée.

NOIRMOUTIER

L'enquête publique s'est terminée le 16 juillet. Depuis l'année dernière nous avons été associés par la mairie de Noirmoutier à l'élaboration du dossier en tant que "personne associée" , c'est ainsi que nos premières observations ont été jointes au dossier initial d'enquête. Le 16 juillet, nous avons déposé auprès de la commission composée de 4 commissaires enquêteurs nos observations définitives. Une fois de plus c'est un projet de PLU qui résout quelques problèmes locaux mais qui manque d'envergure.

On y parle de développement durable car c'est le vocabulaire du moment mais on ne trouve pas de vision directrice du développement de la commune dans les 10 ans à venir.

Trois concepts pourtant exigés par la loi ne sont pas traités : la capacité d'accueil et la détermination de seuils de saturation, la prise en compte du risque de submersion marine et le problème de l'écoulement des eaux pluviales.

Le Préfet n'a pas encore débuté l'élaboration d'un PPR (**plan de prévention des risques**), cependant les services départementaux ont dressé une "carte d'aléas". Cette carte distingue différentes zones sur l'île : hors d'eau, aléa faible, aléa faible à moyen et aléa moyen à fort, selon leur vulnérabilité en cas de submersion marine. Cette carte met aussi en évidence les principales zones humides à respecter. C'est ainsi que l'on s'aperçoit que 3 bassins d'orage capables de récupérer les eaux de ruissellement du Nord de Noirmoutier risquent de disparaître : les Prés Patouillards promis à un hypothétique projet de thalassothérapie déclarés urbanisables, les Roussières destinés à accueillir des bâtiments agricoles et enfin l'étang du domaine classé de La Blanche qui est destiné à la culture des patates.

Sur ce PLU nous avons relevé d'autres points litigieux en ce qui concerne l'urbanisation, des parkings, les campings, etc

Nous publierons par ailleurs dans notre bulletin d'information les 8 pages d'observation que nous avons déposées lors de l'enquête publique et Michel reviendra tout à l'heure sur les notions de capacité d'accueil, de prévention du risque de submersion marine et de traitement des eaux pluviales.

L'aménagement de **la Plage des Dames**. Mettre en valeur le site classé du Bois de la Chaise et laisser la libre circulation des piétons furent nos objectifs lors de cette rénovation.

Nous regrettons que des commerçants aient saisi l'opportunité d'utiliser le domaine public et que les propriétaires de Beau Rivage, la construction qui défigure le site ne saisissent pas l'occasion de ravalier proprement leur façade, ou bien il faut dissimuler leur propriété derrière quelques arbres de haute tige au détriment de leur vue sur la mer.

Il est de même nécessaire de faire la police des publicités tapageuses et le plus souvent inutiles qui ont été plantées là.

Les cabines de plage : sur les 17 000 m de plages qui s'étendent du Vieil aux Sableaux, 3,25% du linéaire sont occupés par les "cabines de la discorde" comme un journaliste les a nommées mais qui pour nous font partie intégrante du site. Ces cabines sont incluses dans le classement du site et répertoriées dans la zone de protection du patrimoine urbain (ZPPAUP) mise en place par la mairie. On voudrait les faire disparaître l'hiver : 1. elles ne posent aucun problème aux usagers de la plage, 2. elles ne sont pas démontables ! On veut, de plus, attribuer cette absurdité à l'application de la loi littoral !

Le vrai problème n'est-il pas l'occupation illégale de la plage l'été par les plagistes et les différents clubs qui s'étaient de plus en plus au fil du temps.

Un dossier est accessible en mairie, n'hésitez pas à aller le consulter.

Abattage d'arbres et destruction de talus : nous sommes régulièrement saisis de ce problème par des adhérents ou des résidents. Il est en effet toujours pénible de voir disparaître ou s'altérer un paysage familier de qualité. Je le comprends bien étant moi même confronté à ce type de problème, certains apprécient la verdure à condition qu'elle ne soit ni devant ni autour de chez eux.

Il faut savoir que le Bois de la Chaise, le Bois des Éloux, les Bois de la Blanche et le Bois de Barbâtre sont des espaces boisés classés. De plus dans le Bois de la

Chaise une protection particulière est attachée aux chênes verts. Malheureusement on voit des abattages et des arasements de talus illégaux. Bien sûr les arbres malades doivent être supprimés mais cette année encore nous avons été alertés car un propriétaire avait abattu des chênes et percé un talus pour créer une issue supplémentaire à sa propriété. La réaction des élus n'a pas été à la hauteur de l'enjeu.

Malheureusement les pins ne sont pas protégés.

Les campings : Depuis des années, lors de nos rencontres avec l'ONF, nous demandons avec insistance que les campings installés dans les 100m du bord de mer reculent leurs limites le long de l'estran. Nous n'exigeons pas un recul de 100m, mis un minimum de 25 à 30m, permettant ainsi à tous d circuler librement le long de l'eau au plus près quand le terrain le permet.

Malheureusement l'ONF, gestionnaire du domaine de l'État refuse de nous entendre,, et on voit des caravanes, des mobiles homes, s'installer ainsi à demeure sur des terrains qui font partie du domaine public et dont les aménagements sont financés par le contribuable. C'est ainsi qu'au camping de la Vendette, des plateformes en bois accueillent des tentes à 9m du littoral !

En tant que personne associée au projet de PLU de Noirmoutier, nous avons pu lire une lettre de l'ONF demandant que ce secteur classés Nds (zone naturelle) soit déclassé et demandant également que les passages d'accès perpendiculaires à la côte à l'usage de tous soient supprimés !

Pour le camping de l'Herbaudière nous demandons aussi un recul afin que la circulation des piétons (et non des cyclistes) soit rétablie le long de la plage soit rétablie.

Enfin, comble de l'illégalité, le camping de la Baie, surdensifié avec des mobiles homes immobiles depuis longtemps, des cabanes, des bateaux et leur réservoir de carburant, inaccessible aux pompiers et en pleine zone boisée. Les services de l'État n'ont pas le courage d'y intervenir !

Les Sorbets : En 2003 le lycée hôtelier « les Sorbets », situé à l'orée du Bois

de la Chaize, était délocalisé à la Roche sur Yon. Sa situation géographique très excentrée pour le recrutement des élèves devenait un handicap face aux autres lycées présentant les mêmes formations. Le collège présent sur le même site et n'effectuant son recrutement que sur l'île seulement a été maintenu.

Ce lycée hôtelier privé fonctionnait sous la responsabilité de l'enseignement catholique de Vendée dans des bâtiments construits sur un terrain appartenant à une congrégation religieuse vendéenne : « les sœurs de Mormaison ». Cette école et un autre bâtiment d'internat, situé un peu plus loin dans la zone des Prés Patouillards, furent donc mis en vente.

Différents projets immobiliers virent le jour, la plupart prévoyant un réaménagement des lieux sous forme d'appartements avec le statut de résidences hôtelières. Une promesse de vente a été effectuée l'an passé pour une opération immobilière de plus de 80 logements, ce qui sous entend pour le moins 150 voitures et 300 à 400 personnes concentrées dans ce tout petit espace. Des réticences très fortes de certaines associations du bois de la Chaize et de 12 sur 12 ont, semble-t-il, freiné ces promoteurs : aucun permis n'a pour l'instant été déposé.

Dernier rebondissement : la commune de Noirmoutier fait préemption sur l'ensemble des bâtiments. Il y aurait derrière cet achat potentiel un projet du Conseil Régional d'accueil de groupes divers, accueil à caractère social semble-t-il, mais rien de très précis pour l'instant. L'association reste vigilante et s'opposera à tout grand projet immobilier démesuré à cet endroit particulièrement sensible de l'île.

L'ÉPINE :

PLU : Le PLU adopté par le conseil municipal de l'Épine nous avait lassé insatisfait aussi nous avons déposé immédiatement un recours gracieux procédure qui permettait de trouver des compromis avant d'être obligé d'aller devant la justice. Nous n'avons pas obtenu satisfaction pour toutes nos revendications mais sur deux points : la capacité d'accueil et l'aménagement de la zone commerciale où nous tenions à conserver au moins une partie du marais qui est inclus dans la zone.

D'autre part la mairie s'est engagée à nous associer à la conception et l'aménagement de la zone.

Cet accord a donné lieu à des discussions vigoureuses à l'intérieur de notre conseil d'administration.

À la suite du PLU une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager a été adoptée, protégeant des éléments patrimoniaux comme la mairie, des maisons typiques, des fontaines, des talus et des sites.

Les Thibaudières : la procédure pour faire démolir cette construction illégale a débuté en 1995, elle est toujours en cours car après que tous les échelons de la justice administrative nous aient donné raison, la cour d'appel de Poitiers a cassé le jugement de la cour civile des Sables qui nous était aussi favorable. Convaincus de l'importance de cette cause emblématique pour tout le littoral français, nous nous sommes pourvus en cassation.

Notre abandon aurait permis l'urbanisation de la dune par des propriétaires avides de bonnes affaires.

Il est à noter que ces constructions se feraient dans des zones à fort risque de submersion marine. Les risques sont "avec enjeux humains". Nous sommes atterrés de voir tant de légèreté de la part des "responsables".

Super U : nombreux sont les adhérents qui nous ont fait part de leur indignation devant cette construction choquante. Nous sommes fortement déçus comme vous. Nous lisons dans la presse : le propriétaire a travaillé à ce projet depuis 2003 avec le souci d'une conception "en totale adéquation avec l'environnement" !!! À quoi aurions-nous échappé ?

Nous étions intervenus auprès du Service départemental de la qualité des eaux lors de l'implantation de la station d'essence dont les travaux avaient percé la couche d'argile protectrice d'une nappe phréatique fragile. Nous restons inquiets pour les marais en cas de pluies importantes sur cette vaste surface imperméable.

Si nos moyens financiers et les priorités que nous nous sommes fixées l'avaient permis nous serions allés devant la justice pour supprimer cette verrue.

Maison du sel : c'est sur le territoire de l'Épine que se situent la partie la plus importante des marais salants de l'île. Ses élus souhaitent y créer un "Musée du sel" dans un ancien marais salant situé au lieu dit "le Pré au jonc" où il existe en effet une belle salorge.

Un bureau d'études a proposé un projet de bâtiment moderne qui nous a fortement déplu : débordant sur le marais déjà mutilé ce projet nous inquiète, nous avons demandé à ce que la conception et le fonctionnement de cette maison du sel soit suivi par une association regroupant à côté des élus des sauniers et des défenseurs de l'environnement, cette association porterait le projet et le ferait vivre.

LA GUÉRINIÈRE

Zone artisanale : cette zone se trouve à la sortie de la Guérinière vers Noirmoutier. Bordant une route à grande circulation, en limite d'une zone classée L.146-6, elle présente toutes les caractéristiques d'une zone humide : marais, fossés, prairies, haies vertes, ...

Lors d'une simple modification de POS, les élus avaient décidé d'agrandir de 5 ha la zone actuelle qui en fait 27 et de supprimer le recul de 75m imposé par la loi pour y implanter un aménagement non précisé permettant l'installation de commerces, d'artisanat, d'industries et même d'installations classées.

Nous avons engagé une procédure pour faire respecter cette marge de 75m, le tribunal nous a donné raison au motif de « la modification ne doit pas avoir pour effet de réduire...la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels. Les constructions sont interdites dans une bande de 75m de l'axe des routes à grande circulation sauf si les dispositions prises sont justifiées et motivées au regard des nuisances, de la qualité architecturale ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages ... » ce qui n'est pas le cas dans cette zone fragile.

La commune s'est pourvue en appel sans plus de succès.

Les ronds-points : après le Bonhomme, l'Europe, en voici un nouveau au

nom de la sécurité, dans un site où il n'y a jamais eu d'accident ! Nous sommes bien contents pour les entreprises de travaux publics (toujours la même d'ailleurs) qui bénéficient de ces contrats, mais, est-il bien nécessaire d'imperméabiliser de gigantesques surfaces de terrain dans une île où la maîtrise qualitative et quantitative du ruissellement a une telle importance ! De plus dans ce dernier cas, il existait déjà une voie en pied de digue qui pouvait éviter le conflit éventuel entre tracteurs ostréicoles aux grandes marées et touristes les jours de pointe !

Et ce n'est pas fini, Monsieur OUDIN, conseiller municipal à La Guérinière, mais aussi vice président du Conseil général chargé de gérer le budget des routes départementales a d'autres projets dans son sac : Inter Marché, la Tresson, la Cornette ! C'est l'argent du contribuable valse ! La Guérinière pourra concourir au titre de la commune qui s'est faite payer le plus grand nombre de ronds-points !

Le PLU : Nous avons été invités à une réunion de présentation du PLU, si le planning est tenu l'enquête publique se déroulera à la fin de l'année.

Nous étudierons plus profondément le projet quand nous aurons les documents, à priori nous avons noté /

- la suppression d'une zone boisée classée complètement stérilisée par les mobiles homes,
- l'autorisation de continuer à densifier les constructions dans des zones menacées par la mer (aléa fort),
- suppression de zonages boisés dans le secteur des Éloux,
- reprise du projet d'agrandissement de la zone artisanale, projet que nous avons fait annuler une première fois,
- aucune coupure d'urbanisation : habitat continu de La Tresson jusqu'à l'Épine, sans même respecter le recul légal par rapport à la 4 voies
- suppression du zonage Natura 2000 sur la zone ostréicole,
- ...

Le travail ne va pas manquer !

BARBÂTRE :

La Casie : (c'est le nom de la station d'épuration de Barbâtre) une nouvelle station a été inaugurée pour remplacer l'ancienne station qui fonctionnait en dehors de toutes normes de salubrité. La Communauté de communes qui possède la compétence assainissement est l'origine d'une station moderne sur le principe des "boues activées" avec séchage des boues sous tunnel. Celles ci concassées en granulés pourraient être utilisées pour l'agriculture.

Problème : le système d'évacuation des eaux pluviales de la commune est tout à fait insuffisant. Lors de fortes précipitations, pour ne pas submerger la commune, 7 avaloirs gérés par la commune envoient vers la station d'épuration les eaux en excédent. La station entre en dysfonctionnement et n'assure plus sa mission d'épuration.

Les élus de Barbâtre se désintéressent du problème, il a fallu les injonctions de la communauté de communes et de la préfecture pour qu'il l'évoque, sans résultat concret.

À l'inauguration de la station il n'y avait d'ailleurs aucun élu communal !

Le polder de Sébastopol : cette zone naturelle de qualité a été un des "cheval de bataille » de l'association. À notre grande satisfaction elle vient d'être reconnue espace d'intérêt biologique et ornithologique remarquable et classée réserve naturelle régionale. Comme Mullembourg, la lagune du Daim à Bouin et l'ensemble du marais breton vendéen, c'est un lieu d'accueil important pour le repos des oiseaux hivernants de passage, la nidification et la nourriture de nombreuses espèces protégées.

Nous sommes très heureux de voir enfin reconnu l'intérêt de ce polder que les élus voulaient déclasser de Natura 2000 pour l'utiliser pour des projets "pseudo touristiques".

Notre souhait est maintenant qu'une structure légère d'accueil y soit installé et encore mieux dans le bourg afin que la commune en profite.

Les massifs d'hermelles : situés à La Fosse, ils sont formés de

concrétions calcaires, excessivement friables ils sont protégés au niveau européen. Les pêcheurs à pied sont souvent nombreux autour de ces masifs. Certains peu respectueux de la nature n'hésitent pas à les casser au marteau ou à la barre à mine pour en détacher des coquillages. Au printemps on y a même déversé de la chaux vive, nous ne sommes pas arrivés à savoir dans quel but, mais c'est atterrant.

Classement du Gois : le classement du Gois fait aussi partie des sujets qui nous mobilisent depuis une dizaine d'années (La première ministre de l'environnement que nous avons harcelée était Corinne Lepage). Avec l'association des Pays du Gois, elle aussi active sur le sujet, nous avons été reçus au cabinet du ministre l'automne dernier et en étions repartis pleins d'espoir. Régulièrement nous nous informions des progrès réalisés.

Avec le changement de gouvernement les cabinets ont été remaniés mais nous gardons un contact. Le préfet qui n'étaient pas favorable au classement vient d'être muté. Une réunion avec les élus de Beauvoir et de Barbâtre aurait eu lieu et on nous a dit que le maire de Beauvoir était "ouvert" !

12 sur 12 . org (présenté par Élisabeth)

BILAN FINANCIER

RAPPORT D'ORIENTATION .

Nous allons maintenant vous demander de nous accorder votre confiance sur les orientations que nous prenons pour le travail à venir.

À cette occasion, je crois d'abord qu'il est bon de revenir sur notre **projet associatif** et la façon dont nous le menons.

L'association est composée de résidents principaux et secondaires qui souhaitent protéger l'environnement de l'île de Noirmoutier, environnement qu'ils ont choisi pour s'y implanter.

Bon an mal an, 800 adhérents confient à un conseil d'administration d'une dizaine de personnes le soin d'appliquer le projet qui est défini dans les statuts de l'association. Des contacts épistolaires, téléphoniques ou par courriel ont lieu tout au cours de l'année. L'assemblée générale permet aux adhérents de redresser au besoin la barre si le conseil d'administration s'égare. (Il est à remarquer que la composition des conseils d'administration est variable et que, en conséquence les styles d'action aussi).

Il y a 22 ans que l'association fonctionne ainsi, et que, pour l'accomplissement de notre projet, nous nous frottons aux élus et à l'État avec quelquefois l'aide de la justice administrative.

Nous existons concrètement dans la société Noirmoutrine, quelquefois sous l'appellation "les 12 sur 12". Du fait de nos objectifs, les élus nous considèrent comme un contre pouvoir, qu'ils utilisent ou qu'ils combattent, selon les occasions. Nous comprenons bien qu'être élu ce n'est pas facile, que les élus font partie d'équipes plus ou moins homogènes ou des intérêts différents se croisent. Que si on veut être réélu il faut quelquefois être conciliant avec des propriétaires ou des groupes de pression.

Pour nous c'est plus simple, nous sommes tous bénévoles, nous sommes réunis autour d'un projet précis, le consensus jusqu'à maintenant a presque toujours été la règle. Nous pensons aussi qu'il est de notre devoir de citoyen de suivre les actions de nos représentants élus dans les collectivités.

Le choix des actions :

Vous savez que l'association a démarré à partir d'une action ponctuelle : il fallait sauver le site de Fort Larron. Par la suite, c'est au gré des occasions qui se présentaient que les actions s'engageaient, il y a eu la lutte contre la création d'une voie de contournement du port de l'Herbaudière par le Luzan, les luttes pour obtenir un dévasage le plus propre possible du port de l'Herbaudière, la défense du polder de Sébastopol, la défense des dunes de la Tresson, etc.

Nous avons mûri, nous avons accumulé des expériences, nous avons acquis des compétences, importantes par rapport à celles qu'on trouve dans l'île. Nous avons été amenés à réfléchir sur le sens mais aussi sur la méthodologie de notre action.

Voici où nous en sommes.

Le choix et la forme de nos actions est en grande partie déterminé par la capacité de travail du CA (2,3 emploi temps plein il y a deux ans, et ça augmente) et, quand il faut aller devant la justice, par nos moyens financiers.

Ceci nous oblige à faire des choix et à sacrifier quelquefois certaines actions. C'est pourquoi nous sélectionnons quand c'est possible les thèmes les plus importants et les plus significatifs.

Je ne parle même pas du travail occasionné par la gestion de 850 adhérents.

C'est ainsi que depuis l'année dernière nous sommes absorbés par le Schéma de cohérence territoriale à l'échelon du canton et les plans locaux d'urbanisme, à l'échelon de la commune. Ces documents engagent l'avenir de l'île pour une dizaine d'années. Ils devraient concrétiser un projet de développement et être des

documents de planification. Ils sont en tous cas l'occasion la plus rationnelle de faire passer nos préoccupations.

Par contre nous accordons moins d'attention à des atteintes à l'environnement ponctuelles qui nous sont signalées par nos adhérents. Si le CA se musclait encore, on pourrait s'y attaquer.

Ce mûrissement de l'association a été l'occasion d'affiner notre réflexion sur quelques grandes problématiques pour lesquelles le choix des options a une influence inéluctable sur le développement de l'île.

Première idée, que nous défendons auprès de nos élus, c'est que la qualité de l'environnement de l'île de Noirmoutier a une **valeur économique** qui lui est propre : les dunes, les plages, les marais, les paysages ont une valeur économique qu'il ne faut pas dévaluer mais au contraire entretenir et même améliorer. Baser l'avenir de l'île sur un développement continu de l'urbanisation est une maladresse.

Nos élus ne font actuellement qu'entrevoir cette idée ils ne la prennent pas en compte dans leurs planifications.

La capacité d'accueil : autre idée à prendre en compte, nous ne pouvons que constater qu'elle est à peine évoquée dans les projets de PLU que nous avons étudiés. Pourtant les limites physiques d'une île sont quelque chose de tout à fait concret et, à l'intérieur de cette île, l'existence de zones naturelles ou agricoles qui en sont la première richesse est un fait.

L'idée qu'au-delà d'une certaine quantité de personnes dans un même lieu la vie devient très difficile est aussi quelque chose de concret. La capacité d'accueil d'un camp de concentration est importante mais la qualité d'accueil laisse à désirer. Par contre la qualité d'accueil dans une île privée est excellente !

Ce concept de capacité d'accueil est une des principales bases de notre réflexion sur le développement de l'île.

Nous affirmons que, comme l'exige la loi littoral, l'on ne planifier le développement d'une commune littorale touristique sans fixer des objectifs en

matière de **qualité d'accueil** ; nous partons aussi de la constatation que l'augmentation de la capacité d'accueil compromet immédiatement la qualité de l'accueil. Le laxisme en matière de capacité d'accueil entraînant une dégradation inexorable motivée par des raisons de rentabilité immédiate.

Se fixer des objectifs en matière de capacité d'accueil, c'est mettre en place des instruments de mesure et se fixer des seuils de saturation.

Il semble que les instruments de mesure n'existent pas : dans un PLU on ne trouve aucune estimation de capacités simples : capacité des résidences principales et secondaires, des hôtels et des résidences hôtelières, des campings publics et privés, des loueurs, etc. sous prétexte que la mesure seraient inexacte, on l'abandonne complètement.

Ainsi les eaux usées des 3 communes, Noirmoutier, l'Épine et La Guérinière sont traitées par la station d'épuration de La Salaisière dont la capacité de traitement est de 49 400 équivalents-habitants alors qu'aucune estimation des populations actuelles estivales de ces communes n'est tentée et, qu'à fortiori, aucune tentative d'estimations prévisionnelles compte tenu des surfaces urbanisables n'est envisagée.

De même quel est le seuil de saturation d'un camping ? Quel est le seuil de saturation du réseau routier ? Quelles mesures seront prises s'il est atteint ? Quel le seuil de saturation des services médicaux ? Peut-on évacuer un malade au mois d'août dans des conditions compatibles avec sa survie ? Quel est le seuil de saturation d'un espace naturel ? À partir de quelle fréquentation va-t-il se dégrader inexorablement ? ...n

Le risque de submersion marine :

- Nous sommes dans une île dont les $\frac{3}{4}$ de la surface sont en dessous du niveau des plus hautes mers.
- Le changement climatique n'est plus une théorie mais une certitude.
- La montée du niveau de la mer est chaque année enregistrée par les marégraphes de la côte atlantique.

- Les digues qui protègent l'île sur la côte Est se fragilisent, elles ont d'ailleurs déjà cédé, les dunes qui font face à l'Ouest s'érodent.
- Les services de l'État ont établi pour la Vendée des cartes d'aléas, elles existent pour l'île et délimitent des zones d'aléa faible ou le danger est peu probable, faible à moyen et enfin moyen à fort, très exposées avec enjeu humain.

Quand après une catastrophe l'état dit de « catastrophe naturelle » est déclaré par le gouvernement dans la région concernée. Les dégâts qu'ont subi les particuliers sont alors indemnisés partiellement par les assurances et si nécessaire par l'État. Ceci n'est pas gratuit pour la collectivité : les assurances vont augmenter leurs primes, l'État prendra sur nos impôts.

Une circulaire du 30 avril 2002 demande : « La collectivité nationale assure, au travers de la loi sur l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (articles L. 121-16 et L. 125-1 et suivants du code des assurances), une solidarité financière vis-à-vis des occupants des zones exposées aux risques naturels. Dès lors, toute installation nouvelle en zone soumise au risque de submersion marine ou d'inondation représenterait une acceptation tacite de la collectivité nationale de prendre en charge le coût des dommages. »

« Ces objectifs imposent de mettre en œuvre les principes suivants tant en matière de submersion marine que d'inondation :

- veiller à interdire toute construction et saisir les opportunités pour réduire le nombre des constructions exposées dans les zones d'aléa les plus forts ;
- éviter tout endiguement ou remblaiement nouveau qui ne serait pas justifié par la protection de lieux fortement urbanisés. »

Nous demandons dans tous les documents de planification d'urbanisme que cette directive de l'État soit appliquée.

C'est à dire nous disons qu'il faut :

1. Identifier sur les documents graphiques du SCOT et des PLU les zones vulnérables afin que les propriétaires et surtout les acheteurs éventuels en aient conscience.

1. Ne pas prévoir de zone d'urbanisation future dans les zones vulnérables derrière les digues ou derrière les dunes et à fortiori SUR les dunes.
2. Arrêter la densification dans les zones vulnérables déjà urbanisées.

Les zones humides : L'île de Noirmoutier n'est pas que le résultat du travail de la nature, sinon elle se limiterait au massif rocheux du Nord et à quelques langues de sable qui s'y seraient accrochées.

La plus grande partie de l'île actuelle est le résultat du travail de poldérisation de l'homme. En même temps que ces nouveaux territoires étaient conquis et qu'ils étaient utilisés, il a fallu les entretenir et en particulier régler les problèmes de l'écoulement de l'eau, eau salée et eau douce de pluie. Le réseau d'étiérs s'est ainsi constitué.

L'eau douce, elle, devait être maîtrisée quand elle était trop abondante et qu'elle n'arrivait plus à s'infiltrer, des mares la recueillait ou des coefs l'évacuaient vers la mer.

Ces problématiques sont maintenant oubliées, le sol a été imperméabilisé à grande échelle (urbanisation, parkings, routes et ronds-points surdimensionnés empêchent l'eau de pluie de s'infiltrer), les mares qui accueillait les surplus momentanés ont été supprimées.

À quoi en est-on réduit :

- Subir de temps en temps de sérieuses inondations
- Évacuer l'eau par des pompes électriques toujours plus nombreuses, toujours plus puissantes sur la commune de Noirmoutier en espérant que le réseau électrique ne sera jamais défaillant.
- Envoyer, comme à Barbâtre, l'eau "en trop" vers la station d'épuration sans se soucier de son dysfonctionnement.

Nous demandons qu'une attitude plus responsable soit adoptée et qu'en particulier on arrête d'urbaniser ou de cultiver les "bassins d'orage" zones humides

basse qui accueillent naturellement les excès et qu'on limite les plus possible l'imperméabilisation des sols.

Un autre problème des eaux de ruissellement, c'est leur qualité et en particulier le ruissellement des terres agricoles qui supporte une monoculture qui est loin d'être biologique.

CAPACITÉ D'ACCUEIL, RISQUE DE SUMERSION MARINE ET CONTRÔLE DES EAUX DE RUISELLEMENT SONT LES TROIS PARAMÈTRES CONSTANTS À PARTIR DESQUELS NOUS FILTRONS LES PROJETS PUBLICS.

Dans tous ces cas notre méthodologie est la même : participation, chaque fois que nous le pouvons, à la préparation du projet, participation à l'enquête publique, recours gracieux, justice administrative.

RENOUVELLEMENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

QUESTIONS